



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

ARRETE

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur
- Vu** les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote électronique centralisateur en date du 6 décembre 2018 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de désignation des représentants du personnel à la CAPN des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur en date du 11 décembre 2018 ;

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont à compter du 1^{er} janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Représentants titulaires :

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ,
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Jean-Marc MOULLET, inspecteur général de l'éducation nationale,
- M. Thierry CAMUS, directeur général des services de l'université Versailles Saint Quentin,



Représentants suppléants :

- Mme Claire GAILLARD, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- M. Lionel HOSATTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris,
- Mme Claire GALY, secrétaire générale adjointe au rectorat de Versailles,
- Mme Hélène GRABOIS, directrice générale des services adjointe de l'Université Paris XIII.

Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur représenteront le personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Représentants titulaires :

Grade unique d'assistant ingénieur :

- M. Patrick RIVIERE, université de la Réunion
- M. Jean-Michel VARDALAS, université Lyon II
- M. Jocelyne PLOQUIN, IUT Saint-Nazaire
- M. Alain DOREMUS, université de Lille

Représentants suppléants :

Grade unique d'assistant ingénieur :

- Mme Stéphanie GOURIOU, université de Brest
- M. Franck SIMONNET, université de Bordeaux
- Mme Sophie BERECUT, université de Poitiers
- M. François TARIS, Observatoire de Paris

Fait le **20 DEC. 2018**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**La chef de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines**


Annick WAGNER